

Une valeur sûre depuis 75 ans

Rapport d'activité 2022 de la Caisse de compensation MOBIL









Schweizerischer Nutzfahrzeugverband Association suisse des transports routiers Associazione svizzera dei trasportatori stradali





Caisse de compensation des associations professionnelles UPSA, 2roues Suisse, carrosserie suisse et ASTAG CC MOBIL, Wölflistrasse 5, CH-3006 Berne, tél. +41 (0)31 326 20 20, www.akmobil.ch

Sommaire

1.	Communication du Président et du Directeur	3
	Organisation au 31 décembre 2022	
	La CC MOBIL en chiffres	
	Bilan / compte des frais administratifs en CHF	
	Tâches déléguées	
	Rapport de l'organe de révision	
	Ahréviations	

1. Communication du Président et du Directeur

L'année 2022 en bref

75 années de succès

En septembre 2022, la CC MOBIL a fêté son anniversaire. La Caisse de compensation pour l'artisanat suisse de l'automobile, de la moto et du cycle a été créée le 28 septembre 1947. 75 ans plus tard et avec un nouveau nom, la CC MOBIL est la caisse de compensation professionnelle par excellence pour le secteur suisse de la mobilité.

Plus fort que jamais grâce à deux nouvelles associations porteuses : carrosserie suisse et ASTAG (Association suisse des transports)

En raison de l'adhésion de deux nouvelles associations porteuses, le nombre de membres a augmenté de manière significative au cours des deux dernières années. L'admission des nouveaux membres s'est accompagnée d'un travail extraordinaire important. Nous sommes heureux que la CC MOBIL ait toujours pu compter sur le soutien des associations. Ensemble et en unissant toutes les forces, nous avons réussi à traiter toutes les adhésions. L'augmentation de l'effectif a également entraîné une forte hausse de la charge de travail dans tous les domaines. Il a par exemple fallu faire face à une forte augmentation des ALPS (assujettissements internationaux à la sécurité sociale en cas d'activité professionnelle transfrontalière) et des allocations familiales. Ce travail supplémentaire se fera sentir dans le domaine des prestations au cours des prochaines années. Afin de maintenir et d'optimiser encore son service clientèle compétent, la CC MOBIL a adapté les structures internes à la nouvelle situation. Grâce à l'optimisation et à la numérisation des processus de travail, le personnel n'a dû être que légèrement renforcé en 2022. Néanmoins, il faudra tenir à l'œil l'impact des futures charges de travail sur les ressources humaines.

Croissance sur tous les fronts

Au 31.12.2022, la CC MOBIL comptait 6'544 membres. Cela correspond à une hausse de 1'688 membres par rapport à l'année précédente, qui s'explique principalement par l'adhésion des membres de l'ASTAG au 01.01.2022. L'augmentation importante du nombre de membres s'est traduite par une croissance du volume des cotisations de plus de CHF 130 millions pour atteindre CHF 412'908'625. Cela a aussi fait grimper les recettes des frais administratifs, ce qui a conduit à un excédent de recettes en 2022. Ce dernier a été affecté aux réserves, qui s'élevaient à CHF 2'587'263 au 31.12.2022.

Plus de membres, plus de prestations à payer

En 2022, la caisse a de nouveau versé plus de prestations AVS/AI/APG. L'augmentation d'environ CHF 5 millions s'explique, d'une part, par la croissance du nombre de membres et, d'autre part, par l'introduction de nouvelles allocations (allocations de paternité et de prise en charge).

Même si le délai de soumission des demandes d'APG COVID-19 a expiré le 30.06.2022, on a encore traité environ 1'566 demandes en 2022 et versé plus de CHF 800'000 de prestations. Dans l'ensemble, la CC MOBIL a enregistré plus de 6'000 bénéficiaires entre 2020 et 2022 et versé dans les délais quelque CHF 10 millions d'allocations pour perte de gain COVID-19.

Décisions importantes pour le domaine du 1er pilier en 2022

- Mariage pour tous introduction au 01.07.2022
 Suite à cette introduction, les partenariats enregistrés ne sont plus possibles. Ils peuvent toutefois être convertis en mariage. Les lois et les instructions correspondantes ont été rédigées. On n'écrit désormais plus père ou mère, mais parent.
- Rentes pour veufs

 Jusqu'à présent, la rente de veuf était supprimée à la majorité du plus jeune enfant. Depuis octobre 2022, les nouveaux veufs avec enfant bénéficient d'un régime transitoire et sont assimilés aux veuves avec enfant. Cette décision fait suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Celle-ci considérait qu'il y avait discrimination entre les veufs et les veuves qui, dans la même situation, ont droit à une rente à vie.

1. Communication du président et du gérant de la caisse (Suite)

- Introduction de l'allocation pour prise en charge au 01.01.2022 Pour les parents dont l'enfant mineur est gravement atteint dans sa santé et qui a, de ce fait, un grand besoin d'assistance et de soins.
- Introduction de l'allocation en cas d'adoption au 01.01.2023 Les personnes qui exercent une activité lucrative et accueillent un enfant de moins de quatre ans en vue de son adoption ont désormais droit à un congé d'adoption. Ce congé de deux semaines et l'allocation en cas d'adoption payée pendant cette période sont financés par le régime des allocations pour perte de gain (APG).

Modifications au 01.01.2023:

- Adaptation des rentes AVS/AI à l'évolution actuelle des salaires et des prix. La rente minimale AVS/AI se monte désormais à CHF 1'225 et la rente maximale à CHF 2'450 par mois (en cas de durée de cotisation complète).
 La CC MOBIL a adapté entièrement et de manière orientée vers la clientèle les rentes de plus de 11'000 personnes retraitées
- Augmentation de la cotisation annuelle minimale AVS/Al/APG pour les personnes indépendantes ou sans activité lucrative de CHF 503 à CHF 514.
- Dans le régime des allocations pour perte de gain (APG), le montant maximal de l'allocation passe de CHF 245 à CHF 275. Les coûts s'élèvent à CHF 100 millions à la charge des APG.
- Le pour-cent de solidarité dans l'assurance-chômage (AC) est supprimé. Depuis 2011, un montant supplémentaire de 1 pour cent a été prélevé sur les tranches de salaire dépassant un revenu de CHF 148'200.

Les défis de l'avenir en ligne de mire

Outre les affaires courantes, la caisse doit régulièrement mettre en œuvre de nouvelles bases légales, de manière ponctuelle et adaptée à la clientèle. Dans les prochains temps, nous devrons notamment nous pencher sur deux thèmes centraux:

- Stabilisation de l'AVS (réforme AVS 21)
 - Le 25 septembre, le peuple et les cantons ont accepté la réforme AVS 21, c'est-à-dire la modification de la loi sur l'AVS aussi bien que l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA. Entre autres, l'âge de référence pour les femmes et les hommes est uniformisé à 65 ans et le départ à la retraite est flexibilisé. La réforme entrera en vigueur au 01.01.2024. Les premiers préparatifs ou mises en œuvre ont déjà commencé à l'automne 2022.
- Modernisation de la surveillance

La modernisation dans le 1^{er} pilier a pour objectif que la surveillance s'oriente davantage sur les risques. La gouvernance est renforcée. Les systèmes d'information (système de gestion de la sécurité de l'information « SGSI » ainsi que sécurité de l'information « SI ») du 1^{er} pilier sont gérées de manière appropriée. Les adaptations de la loi auront lieu à partir de 2023, avec un délai de transition.

Ces changements de grande envergure posent de gros défis aux caisses de compensation.

Vous trouverez de plus amples informations sur la prévoyance vieillesse ainsi que les formulaires, mémentos et autres informations sur le site web « akmobil.ch ».

Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement toute l'équipe, le Comité de caisse, les membres affiliés ainsi que les associations porteuses et nos partenaires commerciaux. Nous avons abordé l'année 2023 avec beaucoup de motivation et d'ambition et avec des objectifs élevés. Nous sommes convaincus que nous réussirons cette année en unissant nos forces.

Heinz Oertle

Président Comité de caisse

Roland Graf

Directeur

2. Organisation au 31 décembre 2022

Associations porteuses

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA, Wölflistrasse 5, 3006 Berne

ASTAG Association suisse des transports, Wölflistrasse 5, 3006 Berne

carrosserie suisse, Forstackerstrasse 2B, 4800 Zofingen

2roues Suisse, Bahnhofstrasse 86, 5001 Aarau

Comité de caisse		
Président	Oertle Heinz	2roues Suisse
Vice-président	Leuba Nicolas	UPSA
Membre	Aegerter Markus	UPSA
Membre	Baumann-Zingg Cornelia	ASTAG
Membre	Haymoz Armin	carrosserie suisse
Membre	Jaussi Reto	ASTAG
Membre	Schaub Marcel	2roues Suisse
Membre	Wyss Felix	carrosserie suisse

Direction	
Gérant de la caisse	Graf Roland
Membre de la direction, gérant adj.	Schenk Hansruedi
Responsables	
1 ^{er} pilier	Diaz Bruno
Finances	Frei Marc
Services centraux	Graf Roland

Au 31.12.2022, l'effectif du personnel comptait 25 collaboratrices et collaborateurs, dont le taux d'occupation total était de 1'650 pour cent.

Personnes de contact

Sur le site web « akmobil.ch », sous la rubrique « À propos de nous, Team », vous trouverez les personnes de contact avec leur domaine de compétence, leur numéro de téléphone et leur adresse e-mail.

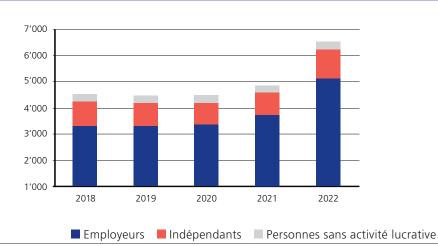
La CC MOBIL peut être contactée au numéro de téléphone 031 326 20 20 (centrale téléphonique) aux heures suivantes : Lundi à vendredi 8.00 – 12.00 heures / 13.30 – 16.30 heures

Services externes	
Organe de contrôle	Office fédéral des assurances sociales, Berne
Contrôles des employeurs	Suva, Lucerne
Organe de révision	Ernst & Young AG, Berne

3. La CC MOBIL en chiffres

Effectif des membres		
	2022	2021
Total des membres	6′544	4′856

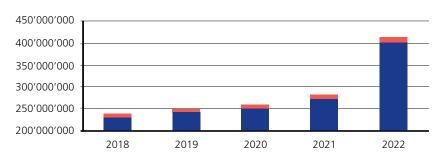
Évolution au cours des 5 dernières années



Deux nouvelles associations porteuses ayant adhéré à la caisse (carrosserie suisse au 01.01.2021 et l'ASTAG au 01.01.2022), l'effectif des membres a augmenté de 45 % au cours de la période 2021–2022. La prise en charge et l'enregistrement des nouveaux membres se sont traduits par une charge de travail exceptionnelle, surtout à l'automne 2021 et au printemps 2022.

Cotisations		
	2022	2021
AVS/AI/APG (en CHF)	412′908′625	282'497'822

Évolution au cours des 5 dernières années



Cotisations personnelles indépendants/personnes sans activité lucrativeCotisations salariés/employeurs

La nette et réjouissante progression des cotisations de +46 % s'explique en grande partie par la croissance de la CC MOBIL. Cette dernière continuera à dépendre fortement de la situation économique et de l'évolution des salaires.

Le taux moyen des frais administratifs (calculé sur la base des contributions aux frais administratifs par rapport aux cotisations) s'élève à 0,70 % et a donc encore baissé de 0,02 %.

(chiffres en CHF)

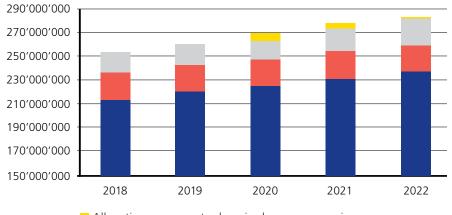
	2022	2021
AC (en CHF)	81′392′478	55′272′437

Rapport d'activité CC MOBIL 2022

Prestations		
Type de prestation (en CHF)	2022	2021
Rentes AVS	234′907′709	229'051'960
Allocations pour impotents de l'AVS	2′054′980	2′156′716
Rentes Al	16′577′964	17′184′668
Allocations pour impotents de l'Al	307'607	395′200
Indemnités journalières de l'Al	4′612′267	5′183′074
Allocations pour perte de gain	17′309′906	15′801′452
Allocations de maternité	2′924′478	2′008′654
Allocations de paternité	2'423'274	1′409′874
Allocation pour prise en charge	161′525	_

Le droit à l'allocation pour perte de gain due au coronavirus a pris fin au 30.06.2022. Les dernières dépenses correspondantes ont donc été comptabilisées en 2022, pour autant qu'aucune prestation ne soit plus réclamée dans le délai de prescription. Le total des dépenses liées à l'allocation pour perte de gain coronavirus (prestations comprises) s'élevait à CHF 1,093 million au 31.12.2022, contre 4,036 millions au 31.12.2021.

Évolution des prestations versées au cours des 5 dernières années



De 2018 à fin 2022, on constate une augmentation de 6,43 % du nombre de rentes. Comme les classes d'âge au plus fort taux de natalité suivront au cours des cinq à huit prochaines années, l'augmentation cumulée avec l'augmentation des membres sera énorme. Cet effet retardé de la hausse des volumes se répercutera également sur les autres prestations et allocations.

Allocations pour perte de gain due au coronavirus

 \blacksquare APG, allocations de maternité/paternité et de prise en charge

Prestations AI (rentes, allocations pour impotents, indemnités journalières)

■ Prestations AVS (rentes, allocations pour impotents)

(chiffres en CHF)

Nombre de bénéficiaires	2022	2021
Rentes AVS	10′141	9′936
Allocations pour impotents de l'AVS	227	226
Rentes Al	766	771
Allocations pour impotents de l'Al	39	39
Indemnités journalières	132	86
Allocations pour perte de gain (cartes APG)	11′930	10′711
Demandes d'allocations de maternité	303	177
Demandes d'allocations de paternité	1′062	642
Allocations pour prise en charge	16	-
APG coronavirus (versements)	1′566	2′403

4. Bilan / compte des frais administratifs en CHF

Bilan au 31 décembre		
Actifs	2022	2021
Avoirs en compte courant	885′517	930′257
Autres avoirs	5′104	4′749
Placements en capitaux	2′308′722	1′386′270
Immobilisations corporelles	2	2
Actifs transitoires	5′063	0
Total des actifs	3′204′408	2′321′278
Passifs		
Dettes à court terme	416′741	103′565
Provisions	0	0
Passifs transitoires	200'404	176′862
Réserves générales	2′587′263	2′040′851
Total des passifs	3′204′408	2′321′278

Produit	2022	2021
Contributions aux frais d'administration	3'056'662	2′128′436
Remboursements de frais	718′814	670′506
Autres recettes	57′251	95′354
Produit total	3′832′727	2′894′296
Dépenses		
Personnel	- 2'092'519	- 1'896'163
Locaux	- 123′012	- 131′564
Bureau	-43′324	-49'007
Informatique	- 582′714	-482'405
Révision	- 249′910	- 207'689
Comité / organes	- 96′614	- 107′646
Divers	– 98′222	-88′567
Total des dépenses	- 3′286′315	- 2′963′041
Bénéfice / perte	546′412	- 68′746

5. Tâches déléguées

Caisses d'allocations familiales (CAF)

Propre direction

• CAF MOBIL (UPSA Schaffhouse)

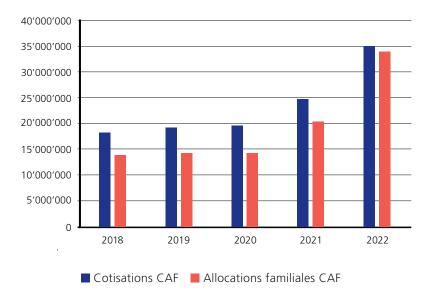
Organes de décompte

- UPSA Zurich
- Canton d'Argovie
- Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
- FAGEBA Bâle-Ville
- Canton de Glaris
- Canton des Grisons
- Canton de Lucerne
- Commerce Suisse (pour le ct. de Schwyz)

- GEFASO Soleure
- Canton de Saint-Gall
- Gewerbe Thurgau
- Canton d'Uri
- Canton de Zoug
- Canton de Zurich

Les clients des caisses d'allocations familiales notamment sont soulagés grâce au fait que nous pouvons, dans plusieurs cantons, prélever les cotisations de la CAF avec les cotisations AVS/Al/APG/AC. De ce fait, les personnes tenues d'acquitter des cotisations ne reçoivent qu'une seule facture. Une extension de l'offre dans d'autres cantons a été examinée.

Évolution des cotisations et des prestations au cours des 5 dernières années



L'affiliation en tant qu'association porteuse de l'ASTAG a entraîné une forte augmentation des volumes. Les cotisations aussi bien que les allocations ont augmenté de plus de 40 %. La reprise des allocations des anciennes caisses d'allocations familiales a demandé un « tour de force » en termes de travail. Afin de pouvoir prendre en charge les allocations dans les meilleurs délais, des mesures ont été prises avec une concentration des forces, un travail supplémentaire et un grand engagement, afin d'éviter de longs temps d'attente pour notre clientèle.

(chiffres en CHF)

Autres tâches déléguées

- Perception des cotisations PCFam Soleure
- Fonds de formation professionnelle Tessin
- Fonds de formation professionnelle Zurich
- Redistribution de la taxe sur le CO₂ à l'économie (employeurs)
- Caisse de pensions MOBIL
- Service IDE

6. Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA Schanzenstrasse 4a Case postale CH-3001 Berne Téléphone+41 58 286 61 11 Téléfax +41 58 286 30 04 www.ey.com/ch

Au Comité de la Caisse de compensation MOBIL Wölflistrasse 5 3006 Berne Berne, le 31 mars 2023

Révision AVS/AI/APG 2022

Sur la base de l'art. 68 LAVS ainsi que l'art. 160 al. 2 et l'art. 169 RAVS, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a édicté des directives pour la révision des caisses de compensation AVS (DRCC). L'étendue et l'objet des révisions résultent de ces directives.

En décembre 2022 et février 2023 nous avons procédé à la révision principale et la révision de clôture AVS/Al/APG de la Caisse de compensation MOBIL. Les comptes annuels du secteur comptable 9 font partie intégrante de nos contrôles effectués. Nous présentons notre rapport sur les résultats de nos travaux aux autorités compétentes conformément à la directive; le rapport sur la révision principale est daté du 12 janvier 2023 et le rapport sur la révision de clôture du 31 mars 2023.

Lors de notre révision, nous avons constaté des faits qui exigent des mesures en temps utile de la part de la Caisse de compensation pour se conformer aux exigences légales. Nous renvoyons aux rapports détaillés susmentionnés sur la révision principale et la révision de clôture 2022.

Ernst & Young SA



Patrick Schaller (Qualified Signature)



Nicolas Girard (Qualified Signature)

7. Abréviations

. Assurance chômage
. Assurance invalidité
. Allocations pour perte de gain
. Association suisse des transports
. Assurance vieillesse et survivants
. Caisse d'allocations familiales
. Union suisse des carrossiers
. Caisse de compensation
. Numéro d'identification des entreprises
. Prestations complémentaires pour les familles à faible revenu
. Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
. Taxe sur la valeur ajoutée
. Union professionnelle suisse de l'automobile
. Association de la branche du commerce spécialisé
des véhicules deux-roues

Editrice:

CC MOBIL, Wölflistrasse 5, CH-3006 Berne

Pour tout renseignement complémentaire : CC MOBIL, téléphone 031 326 20 20, info@akmobil.ch

La version allemande de ce document fait foi.

© 2023 CC MOBIL, Berne